



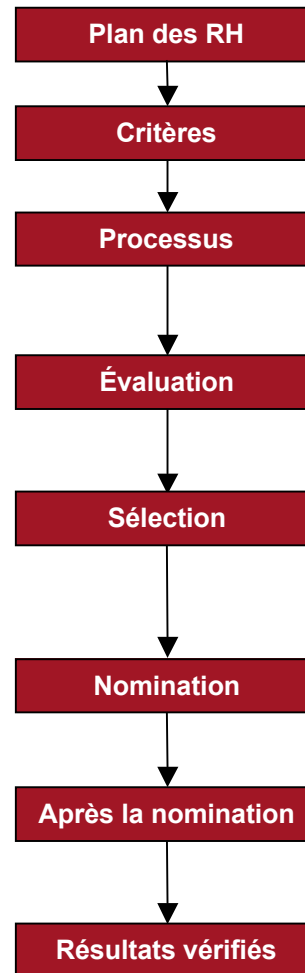
Points de décisions clés du processus de nomination

Ancienne et nouvelle Loi sur l'emploi dans la fonction publique (LEFP)

Avant – ancienne LEFP

- Mesures de dotation visant à pourvoir des postes vacants (approche réactive)
- Préparation de l'énoncé de qualités
- Doit se faire à l'interne d'abord (à l'externe uniquement lorsque c'est dans le meilleur intérêt de la fonction publique)
- Choisir : avec ou sans concours
- Déterminer la zone de sélection
- Choisir et appliquer les instruments d'évaluation
- Si le mérite relatif est utilisé, il faut classer les candidats et les candidates et, au besoin, établir une liste d'admissibilité
- Si le mérite individuel est utilisé, déterminer si la personne est qualifiée
- Si le mérite relatif est utilisé, nommer le candidat ou la candidate dont le rang est le plus élevé sur la liste d'admissibilité
- Si le mérite individuel est utilisé, nommer la personne
- La CFP mène des enquêtes (processus publics et internes)
- Appels présentés à la Direction générale des recours de la CFP (processus internes seulement)
- Base ponctuelle ou projets pilotes

Points de décisions clés



Après – nouvelle LEFP

- Établir un lien avec la planification des activités et l'équité en matière d'emploi (approche proactive)
- Établir les critères de mérite (qualifications essentielles, qualifications constituant un atout, exigences opérationnelles, besoins organisationnels)
- Choisir un processus interne ou externe
- Choisir un processus annoncé ou non annoncé
- Déterminer la zone de sélection
- Choisir et appliquer les instruments d'évaluation
- Choisir la « bonne personne »
- Le classement n'est plus requis
- Employer d'autres critères de mérite au besoin
- Nommer « la bonne personne »
- Les administrateurs généraux et administratrices générales ou la CFP peuvent mener des enquêtes
- Les plaintes peuvent être dirigées vers le Tribunal de la dotation de la fonction publique (nominations internes seulement)
- Analyse systématique
- Rapport intégré – Contribue au plan des RH

Discussions informelles

Notifications

- Permet une discussion avant de prendre une décision finale en matière de nominations internes
- Respecter la période d'attente (au moins cinq jours)